

# Les opérations Ville-vie-vacances

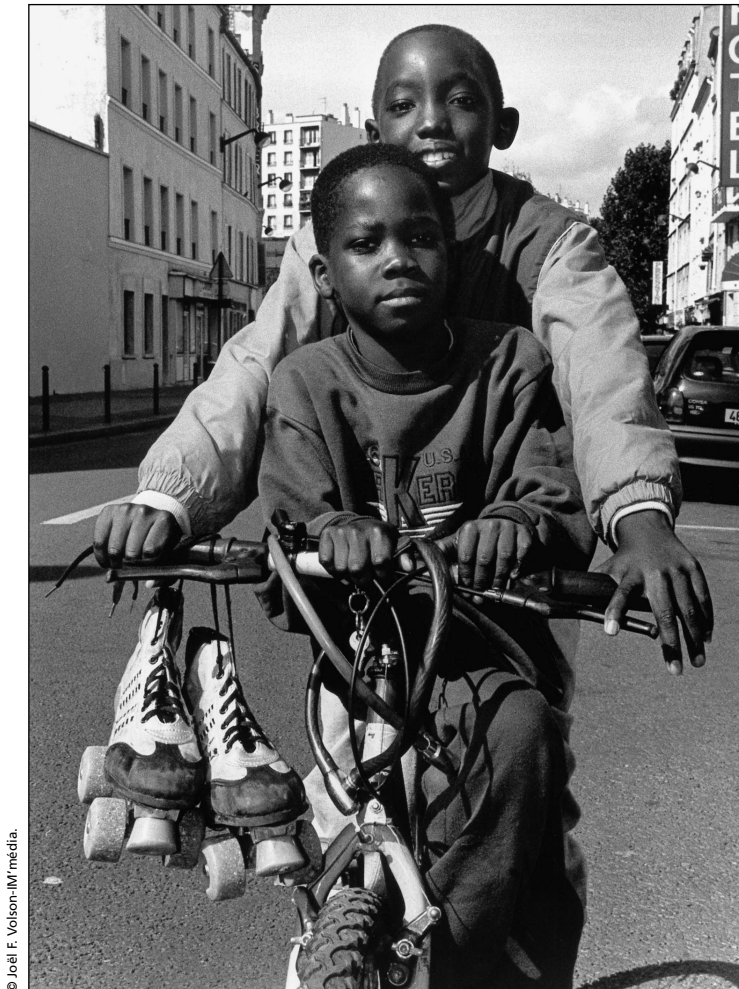
Dispositif majeur et médiatique de prévention des "étés chauds" dans les banlieues. Ville-vie-vacances est arrivé à un stade critique de son développement. Étendu géographiquement à l'ensemble des départements, pour toutes les vacances scolaires, il a fédéré les institutions et les associations autour de trois missions principales : l'accès aux loisirs pour tous, le maintien du tissu social et la prévention de la délinquance. Ayant impulsé cette dynamique auprès des acteurs, le dispositif VV atteint aujourd'hui un point au-delà duquel il devra sans doute redéfinir sa mission.

par **Jean Delles**,  
chargé de mission  
à la délégation  
interministérielle à la ville  
(Div)

Pendant l'été 1981, à l'image des manifestations survenues à Birmingham en Angleterre, des violences collectives projettent certains quartiers de l'Est lyonnais sur le devant de la scène médiatique et politique. Des jeunes des "cités" se livrent à des "rodéos" de voitures qu'ils incendient avant de s'affronter violemment aux forces de l'ordre. Dès l'été suivant, le gouvernement lance des actions dites de "lutte anti été chaud", destinées à combattre le désœuvrement des jeunes et à assurer la paix sociale dans les quartiers de onze départements considérés comme les plus sensibles.

Baptisées opérations Prévention-été à partir de 1983, ces actions sont reconduites d'année en année et étendues progressivement à de nouveaux départements – le Calvados en 1984, la Dordogne en 1989, le Finistère en 1993, l'Isère en 1995, le Maine-et-Loire en 1996 et l'Essonne en 1997 – pour concerner l'ensemble des départements métropolitains et d'outre-mer en 2001. En 1995, le programme adopte une nouvelle appellation, Ville-vie-vacances, à la faveur de son élargissement à l'ensemble des périodes de vacances scolaires. L'évolution du nombre de jeunes concernés témoigne de son succès croissant et de son ampleur : 110 000 sont accueillis en 1982, 780 000 en 1996, près de 900 000 en 2002.

Depuis ces débuts, le dispositif est mis en place par des acteurs locaux (services municipaux, associations, services sociaux, etc.), à partir d'un financement issu de cellules opérationnelles départementales procédant par appels d'offres. Les cellules insistent sur la démarche de projet et la méthode du contrat. Ce sont les attentes des jeunes qui constituent le critère de sélection. La participation à ces activités est la première étape d'une démarche d'insertion. Ces exigences ont conduit les cellules à choisir des porteurs de projets ayant un savoir-faire et de la technicité. Au plan national, la cellule interministérielle – qui regroupe dix-huit ministères, délégations ou directions – effectue un suivi du programme, étudie les demandes de dossiers nationaux, et mène une réflexion étayée par les remontées des services sur les orientations de ce programme.



**Plus de la moitié  
des activités  
sont organisées dans  
la commune  
de résidence des jeunes.**

Les jeunes de treize à dix-huit ans demeurent le “cœur de cible” du programme VVV puisqu'ils représentent 67 % de l'effectif des jeunes accueillis en été et 74 % pendant l'hiver. Cette apparente stabilité masque néanmoins une tendance manifeste au rajeunissement global du public. Effectivement, les plus de dix-huit ans ne représentent plus que 16 % des jeunes accueillis, la proportion des moins de treize ans ayant augmenté de 12 % à 17 %. Cette évolution préoccupe un grand nombre de cellules départementales. La situation des jeunes majeurs n'est pas moins contrastée (les écarts variant de 3 % à 53 % des jeunes accueillis selon les départements). Ils demeurent le public le plus difficile à mobiliser.

Le taux de participation des jeunes filles est en progression. Il passe de 29 % à 34 %. La parité de fréquentation est atteinte dans un département sur cinq. Les demandes d'informations relatives aux jeunes issus de l'immigration, introduites à la demande du Fasild, révè-



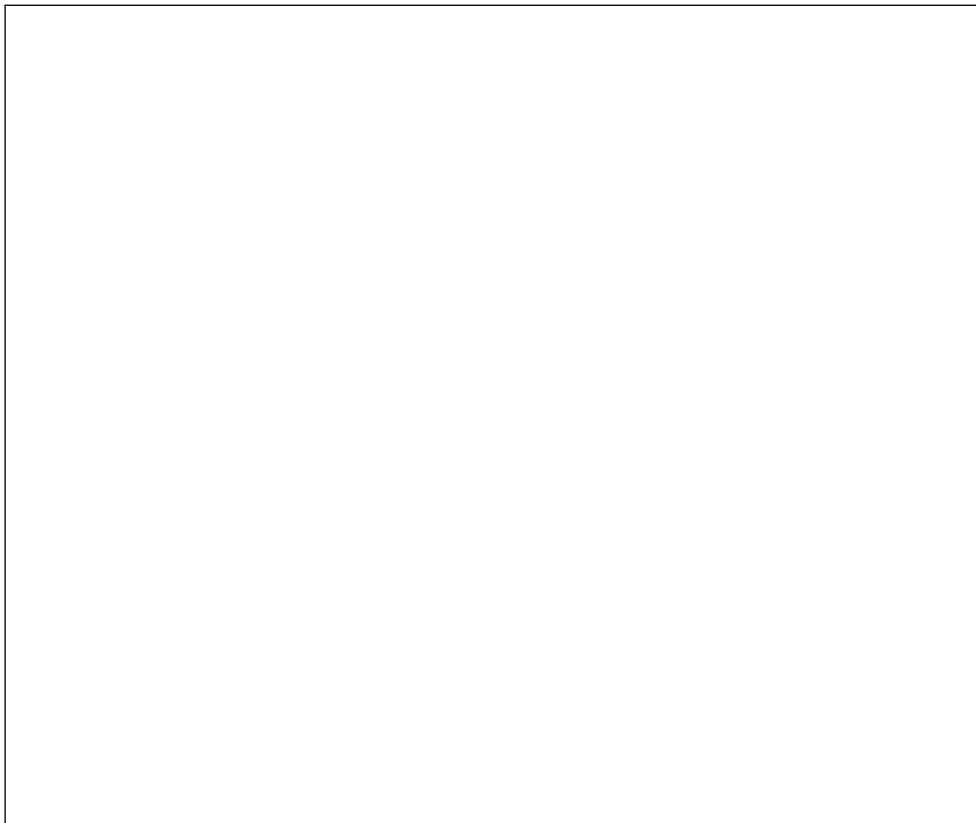
lent un dispositif qui concentre une forte population étrangère ou d'origine étrangère (environ 58 %). Il convient néanmoins de pondérer ce résultat, tant le concept de "jeune issu de l'immigration" repose sur des critères subjectifs.

Les activités proposées visent à : la promotion du sport (20 %), de la culture (12 %) ; l'organisation de sorties à la journée (22 %), de chantiers (13 %). Une attention particulière est portée au contenu éducatif : potentialités d'épanouissement personnel, apprentissages sociaux, éducation à la santé, sensibilisation à la solidarité (locale ou internationale), capacité à se responsabiliser en fonction de l'âge (en leur confiant des tâches d'organisation et de réalisation), implication des parents et des adultes.

### *Travaux d'intérêt collectif*

Les chantiers éducatifs et autres travaux saisonniers au profit de la collectivité, en augmentation constante tout au long des années, sont un moyen de motiver les jeunes, de les responsabiliser et de valoriser leur action aux yeux des adultes. Ces travaux d'intérêt collectif font souvent l'objet d'une rétribution ou d'une indemnisation qui permet aux jeunes

**Depuis 1999, des plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques ont été mis en place.**



© Christophe Gin-Imédia.

de développer leur autonomie en matière de loisirs ou de vacances s'ils le souhaitent. Plus de la moitié de ces activités sont organisées dans la commune de résidence des jeunes, près de 20 % le sont au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 13 % des séjours ont lieu en dehors de leur région et 2 % à l'étranger.

Le ministère des Affaires étrangères propose à des jeunes de dix-sept à vingt-cinq ans, dans le cadre d'un programme intitulé Ville-vie-vacances-Solidarité internationale, la réalisation de chantiers en Afrique. Annuellement, près d'une cinquantaine sont réalisés, impliquant six cents jeunes. Le ministère de la Culture et de la Communication (Centre national de la cinématographie) intervient depuis 1991 dans le programme Ville-vie-vacances au titre de l'opération Un été au cinéma. Ce dispositif propose aux jeunes l'accès à trois cent cinquante salles de cinéma à des tarifs préférentiels, la réalisation de courts-métrages et la diffusion en plein air de films au cœur des quartiers. Le ministère de la Défense s'inscrit dans le programme en organisant une quinzaine de séjours accueillant cent cinquante jeunes des quartiers et en offrant des activités diversifiées : escalade, nautisme, activités sportives, informatique, secourisme, randonnée, etc.

En 2002, 14 270 projets ont été financés. Plus de 800 000 jeunes ont participé à ces opérations. Le programme a été recentré sur les publics ciblés. La participation des jeunes filles a atteint pour la première fois 30 % de l'effectif global. La tranche d'âge onze-dix-huit ans demeure la plus importante et concerne 46 % des jeunes. Alors que le nombre de jeunes majeurs reste stable (12 %), celui des moins de onze ans est en très nette progression (12 %). La période estivale concentre 60 % des activités, le printemps 23 % et la fin d'année 27 %.

L'encadrement des opérations VVV fait appel à plus de 29 000 professionnels divers (animation, éducation spécialisée), à 3 700 bénévoles et à 1 550 stagiaires. L'année 2002 a également été marquée par une plus grande implication des services de l'État dans l'animation du dispositif : désormais, plus de 15 % de l'encadrement est assuré par des fonctionnaires (contre 9 % en 1999 et 12 % en 2000) appartenant à la police nationale, à la gendarmerie nationale, à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou encore à l'administration pénitentiaire. Les autres encadrants sont majoritairement issus des personnels communaux ou associatifs.

Enfin, depuis 1999, des plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (les Pajecot) ont été mis en place, une convention nationale ayant été signée le 19 juin 2000. Ces plans visent à favoriser les échanges d'information entre départements d'origine et d'accueil des jeunes, afin que les séjours se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic, et reposent notamment sur des travailleurs sociaux identifiés localement et sur des cellules de veille.



## *Du maintien de la paix sociale à la prévention de la délinquance*

Les raisons qui justifiaient le lancement de ces opérations, au début des années quatre-vingt, n'ont pas disparues. Elles se sont même faites plus pressantes, dans un contexte de précarité sociale accrue, de violences collectives sporadiques et de comportements incivils plus nombreux et plus quotidiens qui signifient une dégradation des conditions

d'existence dans de nombreuses cités. Ces phénomènes prennent une dimension particulière dans les grands quartiers d'habitat social, mais d'autres fractions du tissu urbain connaissent de plus en plus fréquemment les mêmes situations d'exclusion.

Si la persistance voire l'aggravation de la crise sociale et urbaine a conduit à une extension continue du programme VVV, sa

philosophie générale a peu varié depuis l'origine. Deux objectifs peuvent être identifiés : la prévention de la délinquance et l'insertion des jeunes les plus fragilisés qui ne sont pas accueillis dans les structures d'animation traditionnelles. Constamment réaffirmé par les textes nationaux, ce double objectif de prévention et d'insertion se trouve associé à d'autres finalités plus ou moins explicites.

De manière sous-jacente, la prévention de la délinquance vise au maintien de la paix sociale et à la prévention des troubles de l'ordre public dans les territoires urbains les plus fragilisés. Cet objectif est seulement implicite depuis l'abandon de la référence aux "étés chauds" dans la dénomination officielle. Occuper les jeunes par des activités de loisirs ou les éloigner provisoirement du quartier peut certes avoir des effets significatifs, mais cela peut également déplacer les problèmes dans l'espace – vers les sites d'accueil – et dans le temps, par le regain d'incidents au retour et à la fin de ces activités.

La tranquillité dans les quartiers sensibles constitue certainement l'un des effets attendus par les pouvoirs publics, mais les opérations VVV développent une ambition plus large : contribuer à la socialisation des jeunes en améliorant leurs liens avec l'environnement social, institutionnel et familial. La délinquance est le produit de multiples facteurs sociaux et environnementaux (logement, école, famille, loisirs, etc.), sur lesquels il convient d'agir simultanément, l'acte délinquant étant interprété comme le symptôme d'une dilution du lien social, son traitement devrait reposer sur une amélioration du "mieux vivre ensemble" dans les quartiers en crise et pas seulement sur le traitement de l'acte délinquant et de ses conséquences. D'où l'importance des animations de quartier, des actions permettant de développer les liens entre générations, du renforcement des associations et des équi-

La dynamique du dispositif VVV consiste à laisser, en fin d'été ou de vacances, des jeunes mieux reliés aux offres éducatives existantes et des acteurs mieux capables d'accueillir des publics "en difficulté".

pements d'accueil pour les jeunes. La participation aux loisirs et animations proposées constitue l'indice d'un lien social encore effectif qu'il s'agit de conforter ou bien de restaurer lorsqu'il a disparu et que le risque délinquant se fait plus menaçant.

L'objectif de prévention des opérations VVV s'est très vite rapproché de celui de l'insertion des jeunes. Dès 1983, cette seconde finalité vise à ouvrir aux jeunes des perspectives d'entrée dans la vie sociale par l'élaboration d'un projet éducatif et par la volonté de les rendre acteurs de leur propre parcours d'insertion. Sans rejeter la reconnaissance à un droit aux vacances et aux loisirs pour les jeunes des quartiers défavorisés, il s'agit de les utiliser comme des outils ou des expériences marquant les étapes d'un processus de socialisation.

### *Une mobilisation constante et exemplaire des pouvoirs publics*

Au-delà du constat de la pérennité d'un programme qui a résisté aux alternances politiques et aux aléas des systèmes de valeurs, on est en droit de s'interroger sur son exemplarité et les facteurs de sa réussite.

Comment une politique publique ayant mobilisé une telle multiplicité d'acteurs aux statuts si variés a-t-elle su rester fidèle à son objet initial : l'accès aux loisirs des jeunes des quartiers défavorisés ?

La mobilisation, qu'elle soit politique, administrative ou territoriale a été constante et exemplaire. Les services de l'État, ceux des collectivités, le mouvement associatif et le bénévolat se sont associés au programme, qu'ils soient des acteurs généralistes ou des professionnels, certains en charge de la prévention, d'autres très éloignés de ces questions. À l'exception des bénévoles et des élus, dont la présence et l'implication semblent s'être amoindries, les opérateurs ont été fidélisés par le dispositif dans une sorte d'adhésion apparemment insensible à ses évolutions pourtant substantielles.

En plus de cette capacité d'attraction, Ville-vie-vacances a modifié les rapports entre le secteur public et le secteur privé. La relation de commanditaire à prestataire qu'entretenaient longtemps

#### **L'action des services déconcentrés de l'État**

- Le ministère de la Défense s'est trouvé en situation de gérer les comportements asociaux des jeunes, leur réactivité à l'environnement militaire, en y adaptant les cadres et les activités.
- Le ministère de l'Intérieur a multiplié la création de centres de loisirs jeunes qui ont leurs logiques propres. Si les cellules départementales les comptent au nombre des actions VVV, ils ne sont que rarement articulés avec le reste du dispositif.
- Les fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports ont fréquemment constitué le socle des cellules départementales en y apportant leur grande connaissance du milieu associatif, leur expérience de contractualisation avec les communes dans les politiques de la jeunesse et leur maîtrise des équipements (plateaux sportifs de proximité, bases de loisirs, présences urbaines mobiles). Mais globalement, ces fonctionnaires ne se sont pas impliqués directement dans la réalisation des actions.
- L'animation promue par le ministère de la Culture a achevé une offre culturelle dans les quartiers (spectacles, artistes, événements) ou a permis aux jeunes d'accéder à des offres de centre-ville (carte jeunes). De plus, la logique d'expression a donné l'occasion aux jeunes, dans la plupart des cas mélangés à des adultes, de créer et de se produire.
- La PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) intervient dans VVV aux deux niveaux de la cellule départementale et de ses associations d'action éducative. Ainsi est-elle dans une double posture de pilote et d'opérateur. Pour l'administration pénitentiaire, VVV a été l'occasion de démultiplier ses moyens socio-éducatifs. Admis dès l'origine, le principe d'une enveloppe ventilée sur les différents départements soutenait les activités au sein des établissements pénitentiaires.

les administrations et les associations s'est transformée en partenariat. Elles se sont mises, grâce au travail réalisé dans les cellules départementales, à coopérer à l'ingénierie du programme au niveau local et à la mise en œuvre des actions d'animation.

Le dispositif a su admettre, malgré l'injonction au partenariat, que certains acteurs puissent agir de manière autonome (armée, coopération, police nationale) sans que l'ensemble ne perde son identité. De la même manière, l'amplitude du champ des compétences mobilisées dans les actions, qu'il s'agisse de la culture, de la prévention de la délinquance, de la justice, du sport, de l'action sociale, de l'animation ou encore de l'action humanitaire, a généré une même largeur de spectre dans les compétences des acteurs.

De la même manière que pour la cellule nationale, les échelons locaux des administrations déconcentrées sont membres des cellules locales. Ddass, Jeunesse et Sport, PJJ, constituent l'attelage des cellules départementales et impriment au dispositif une visée sociale et éducative. Les caisses d'allocations familiales, les conseils généraux, les unions associatives, les directions régionales de l'action culturelle, les délégations départe-

mentales de la sécurité routière seront progressivement membres des cellules. Non seulement ces dernières ont échappé à la sédimentation à laquelle elles étaient exposées, mais elles ont contribué dans de nombreux cas à la naissance des concertations municipales (contrat local de sécurité) dédiées aux politiques locales de jeunesse et de prévention. Elles ont expérimenté ce

qu'allaient être les politiques territoriales contractualisées. Un fonctionnement qui trace la voie des modes de contractualisation, et de financements croisés qui deviendront ensuite la norme pour la conduite et l'administration des politiques publiques contractualisées.

La dynamique du dispositif VVV, qui consiste à laisser, en fin d'été ou de vacances, des jeunes mieux reliés aux offres éducatives existantes et des acteurs mieux capables d'accueillir des publics "en difficulté", a également laissé des traces sur la coordination locale en contribuant à sa structuration. Les visites des cellules départementales sur les sites, la rencontre des maires, des sous-préfets d'arrondissement, leurs interrogations sur la cohérence de l'ensemble du dispositif, les actions municipales courantes, le dispositif Été, les Caf et VVV ont posé les bases de stratégies locales intégrées et de dispositifs de pilotage progressivement structurés sous forme de commissions locales jeunes, de groupes de veille et de collectifs d'animateurs ou de travailleurs sociaux. Les réseaux ainsi constitués ont permis aux acteurs engagés de se retrouver

#### Les conseils généraux

Les conseils généraux ont été associés dès l'origine au dispositif VVV pour contribuer à leur financement. Selon les cas, ils se sont installés dans les cellules départementales et ont directement participé à la répartition des crédits dans les communes candidates, ou alors ils ont refusé d'arbitrer et ont laissé les services de l'État gérer l'enveloppe octroyée. Ils ont aussi laissé perdurer des dispositifs d'été ou des programmes de vacances scolaires qui leur étaient propres et qu'ils s'employaient à garder indépendants. Le dispositif VVV les a entraînés sur le terrain de la paix sociale et de l'ordre dans l'espace public.



ensemble sur d'autres champs et d'autres politiques publiques : l'insertion des jeunes, les activités périscolaires, les fonds d'aide aux jeunes, les politiques de protection de l'enfance, de prévention et de sécurité. Ces réseaux sont marqués par l'implication, la convivialité et l'estime réciproque de leurs membres. Ce fonctionnement exemplaire, qui comportait une fonction d'animation, de gestion et de veille qui a caractérisé la première décennie, va connaître une certaine désaffection lors de l'extension à l'année du dispositif. La souplesse de mise en œuvre et la capacité de réaction vont être remplacées par l'instauration progressive d'une logique de guichet. Il serait certainement souhaitable d'envisager d'enrichir la composition des cellules par la présence d'élus et de représentants d'usagers.

**Cité Gutenberg, Nanterre (Hauts-de-Seine). Des structures d'animation sont ouvertes tout l'été à des publics qui n'y accèdent pas le reste de l'année.**

### *Un inflexible indéniable des méthodes d'animation*

Lors de sa création, le dispositif VVV a suscité un certain nombre de résistances, notamment de la part d'équipes de travailleurs sociaux fortement hostiles à ce qu'elles éprouvaient comme une négation de leurs compétences et une dépossession d'un quasi-monopole professionnel, et ce au profit d'actions militantes et spectaculaires qu'elles jugeaient peu efficaces sur le long terme, voire contre-productives. Ces



réactions se sont progressivement estompées, dans la mesure où VVV fera apparaître de nouveaux acteurs et saura impliquer les acteurs habituels des politiques sociales. Cette particularité s'est traduite par des évolutions importantes des méthodes d'animation et de prise en charge des jeunes pendant les vacances.

Les opérations VVV constituent un dispositif conçu, développé et principalement financé par l'État ; tant qu'il reste arrimé aux missions de l'État, les communes y contribuent. Elles ont initialement une claire conscience de contribuer à une politique publique. Cette posture va évoluer avec la montée de la demande populaire, les niveaux atteints par le vote d'extrême droite, les limites rencontrées par les expériences de rapprochement de la police et de la population.

Les élus s'aperçoivent qu'ils ne peuvent durablement afficher les opérations VVV comme réponse emblématique à la demande. Dès lors que le dispositif est démuné des vertus d'éradication de la délinquance et de protection de leurs concitoyens fragilisés, et qu'il rentre dans le champ des animations socioculturelles permanentes, les communes considèrent qu'elles sont dans leur domaine de compétence. Elles savent gré à l'État de les aider, mais ce sont elles qui entendent être maîtresses des lieux.

Il semble toutefois que ce sont les communes, et plus particulièrement leurs services Jeunesse, qui ont le plus largement bénéficié des modifications introduites par les opérations VVV. Elles ont pris conscience de leurs responsabilités dans la rencontre de publics qu'elles ignoraient jusqu'alors ou qu'elles ne savaient pas aborder. C'est ainsi que l'on a pu observer des avancées, comme l'ouverture l'été des structures d'animation tout public à ceux qui n'y accèdent pas le reste de l'année (piscines, gymnases, stades, sorties détente). Dans de nombreux cas, les services municipaux ont modifié leurs rythmes institutionnels et ont constitué une offre relationnelle nouvelle.

### *Un dispositif porté par le politique*

Par ailleurs, une des découvertes pour les villes, et pas des moindres, concernait l'occupation de l'espace public par les jeunes pour construire leurs relations, se mettre en scène, proclamer leurs ruptures culturelles. Il s'agissait de les rejoindre, d'acheminer des offres éducatives capables de les concerner. Les services municipaux ont dû faire l'apprentissage de l'éducation dans l'espace public. Au terme de cet apprentissage, les communes ont compris la nécessaire souplesse des réponses éducatives. Elles ont compris la réflexion qu'elles devaient avoir sur le rôle de la commune dans la prévention de la délinquance et plus largement des dysfonctionnements sociaux. Au cours des premières années, les élus ont contribué à la conception du dispo-

sitif, en se prononçant sur le type d'association et le type d'action qui leur convenait. Ils s'employaient à valoriser les réalisations exemplaires en les honorant de leur présence. Ils venaient saluer la fin d'un chantier, un événement festif, le retour d'un voyage humanitaire, la remise des trophées d'un tournoi inter-quartiers, ce qui leur permettait de sentir les effets préventifs du dispositif. De plus, la couverture médiatique de l'opération Prévention-été (largement reprise dans la presse) était propice à faire état de leur présence sur la question de la prévention et de la sécurité quotidienne.

Depuis, le dispositif s'est banalisé, mais les élus lui ont trouvé en revanche de nouvelles vertus. Les associations intervenant dans leur territoire sont devenues plus nombreuses, plus visibles, elles leur sont plus proches et peuvent démultiplier leurs politiques de jeunesse et d'animation. De plus, la réflexion provoquée par les VVV, l'évolution des comportements des jeunes dans les activités collectives leur ont également permis d'apercevoir que l'animation participait de la prévention.

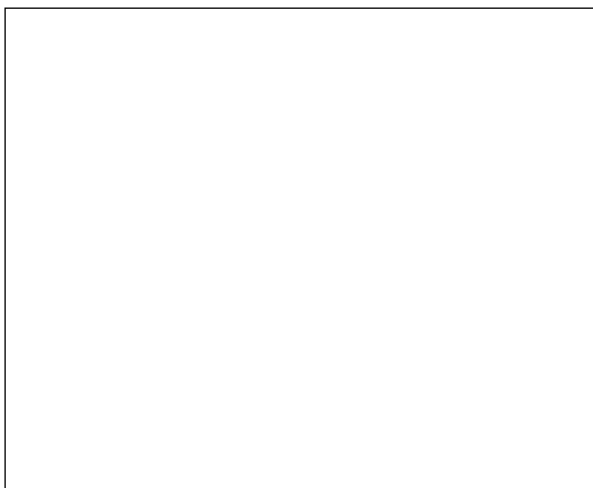
Si les élus ont quitté l'avant-scène, leurs rôles se sont transformés, d'acteurs ils sont devenus producteurs. Nombre d'élus demeurent investis dans les actions de prévention "exemplaires" que le dispositif est capable de continuer à porter et qui s'intéressent à des jeunes exclus des autres offres socio-éducatives. Ils sont aux côtés des associations qui les réalisent, trouvent des budgets exceptionnels et des procédures souples pour permettre la construction de projets locaux que la procédure VVV ne permet plus de mettre en œuvre. Selon leurs convictions, soit ils demeurent sensibles au fait que l'offre d'activité de détente est indispensable, que son accès doit être égal pour tous et ils maintiennent donc à son niveau le dispositif, soit ils s'en désengagent progressivement pour investir d'autres espaces de concertation plus offensifs et plus prometteurs à leurs yeux.

Les associations et les divers opérateurs engagés dans le dispositif VVV se sont employés à diversifier leurs pratiques et les offres faites aux jeunes. Elles ont amplifié les départs des enfants et des adolescents en vacances, elles ont organisé des activités d'animation locale permanente et elles ont créé des événements à fort contenu symbolique pour attirer de nouveaux jeunes. L'innovation a porté sur l'offre d'activités délocalisées, conçue par les associations et proposée aux jeunes habitués des activités socio-éducatives courantes. Cette méthode consistait à extraire du quartier ceux qui pouvaient mettre en cause sa tranquillité. Du fait de la fréquence de ces départs, le dispositif produisait de la paix sociale par extraction des jeunes des espaces publics du quartier, isolant la manifestation de la délinquance et permettant de mieux repérer ses auteurs.

*La distance et le mépris qu'affichent les jeunes vis-à-vis des opérations repose très largement sur le fait que les activités proposées leur paraissent souvent comme des succédanés de vraies vacances.*

Certains jeunes, conscients de la perte de pouvoir qui pouvait en résulter sur leur territoire, refusaient de participer à des activités déplacées et de ce fait échappaient à l'interventionnisme associatif local. Au fil du temps, les associations ont dû accroître l'attractivité des activités proposées pour continuer à intéresser des jeunes désenchantés et toujours avides de nouveauté. C'est dans ce contexte que sont nées les propositions faisant appel à l'effort, au dépassement

(les sports à risques, les raids de survie, les challenges collectifs, le passage du permis de conduire, les chantiers patrimoniaux). Dans un second temps, il fut proposé aux jeunes de construire leur propre projet d'animation, de se constituer en association, de gérer un local et des équipements mis à leur disposition ou de participer directement à l'encadrement des actions programmées aux côtés des professionnels. Les jeunes ont ainsi conçu des actions locales tout au long de l'été et des vacances scolaires en variant



© Christophe Gin-IMédia.

**La tranche d'âge onze-dix-huit ans demeure la plus importante et concerne 46 % des participants au dispositif.**

les contenus en juillet et en août pour s'ajuster aux modalités d'organisation des vacances familiales et aux événements culturels forts : retours au pays, colonies de vacances et camps d'adolescents de droit commun, mondial de football, etc...

On a vu ainsi s'organiser de véritables catalogues d'activités socio-éducatives et de loisirs gratuits ou à coûts réduits afin de permettre à tous les enfants insolvables de profiter des animations locales (cartes jeunes, passeports été). Avec les municipalités, les associations se sont employées à ouvrir les équipements existants, les structures éducatives et sportives à des publics qui n'y avaient pas accès habituellement. Cette politique a modifié les horaires d'ouverture des piscines, des bases de loisir des gymnases, et a amené à y installer un encadrement spécifique à VVV, à y jouer la mixité des publics.

### *Quel avenir pour le dispositif ?*

Il convient de noter que le dispositif VVV n'a pas pu lever les interrogations sur un certain nombre de questions récurrentes concernant le ciblage des publics, ou la présence de jeunes filles. Il est vrai que la prise de distance et le mépris qu'affichent les jeunes à son endroit repose très largement sur le fait que les activités proposées leur parais-

sent souvent comme des succédanés de vraies vacances. La désaffection des jeunes pourrait également relever d'une modification profonde des quartiers, dont le repli sur eux-mêmes s'est fortement accru lors des dernières années. Le fossé s'est creusé entre les jeunes et le monde extérieur, considéré comme dangereux. S'opposer, refuser les offres de cet extérieur, n'est-ce pas une façon de s'affirmer, de conquérir une identité ?

Est-il pertinent de considérer que le faible taux de participation des jeunes filles est un échec ? Ne serait-il pas plus pertinent de chercher une explication dans l'économie générale des relations entre adolescentes et adolescents ? Ainsi, à l'adolescence, les filles répugnent à s'engager dans des activités marquées par une forte présence des garçons. Elles préfèrent organiser leurs propres activités, de la façon la plus discrète possible, et souvent en dehors de la cité.

Le dispositif VVV semble avoir atteint aujourd'hui un point au-delà duquel il risque d'être plus contraignant que générateur de ressources nouvelles. Il semble avoir épuisé ses capacités de mobilisation des acteurs, d'exploration de nouvelles méthodes pédagogiques, de production d'intelligence administrative. Ses innovations, tant administratives que pédagogiques, ses expérimentations en conduite d'action publique comme en évaluation ont été reprises par les politiques éducatives, de prévention sociale ou éducative et de sécurité, par les services d'animation et de loisirs. Faut-il le maintenir en l'état en affirmant un droit aux vacances éducatives pour tous les jeunes indistinctement ? Faut-il, en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur ses capacités de mobilisation, le réserver à des publics en plus grande difficulté ? ◀



**A PUBLIÉ**

**Patrick Mignon**, "Sport, insertion, intégration"

**Sofian Aït Mamer et Leïla Lazaar**, "Sur le terrain"

► Dossier *Au miroir du sport*, n° 1226, juillet-août 2000

**Bruno Voisin**, "Métropolisation et développement local"

► Dossier *La ville désintégrée ?*, n° 1217, janvier-février 1999

**Olivier Noël**, "Émergence d'une catégorie à insérer : la jeunesse"

► Dossier *Jeunesse et citoyenneté*, n° 1196, mars 1996

**Adil Jazouli**, "Les jeunes des banlieues entre la rupture et le conflit"

► Dossier *La ville en mouvement*, n° 1147, octobre 1991

**Vincent Peyre**, "La politique de prévention et les acteurs de la protection judiciaire de la jeunesse"

► Dossier *Police et jeunes issus de l'immigration*, n° 1128, janvier 1990

